



Enquête unifiée auprès des entreprises – annuelle

## Enquête de 2008 sur les industries de services : hébergement des voyageurs

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at 1-888-881-3666.

### Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2008 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

**Ligne d'aide : 1-888-881-3666**

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

### D'INFORMATION Table des matières SEULEMENT

Page

B - Activité commerciale principale .....	2
C - Renseignements sur la période de déclaration .....	2
F - Caractéristiques de l'industrie .....	2
G - Effectif .....	3
H - Ventes selon le type de client .....	4
Renseignements généraux .....	4
But de l'enquête .....	4
Ententes de partage de données .....	4



## B - Activité commerciale principale

### 1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement les activités principales de votre unité commerciale.

### 2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

**Hôtels** : offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans des bâtiments à niveaux multiples ou dans des immeubles de grande hauteur qui sont **accessibles uniquement par l'intérieur**.

**Hôtels-motels** : offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans des bâtiments de faible hauteur qui sont **accessibles par l'intérieur et l'extérieur**.

**Motels** : offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans des bâtiments d'un ou de deux étages qui sont **accessibles par l'extérieur** seulement.

**Centres de villégiature** : offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours avec service complet.

**Hôtels-casinos** : offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans un hôtel doté d'un casino sur place.

**Tout autre hébergement pour voyageurs** : offre de l'hébergement pour de courts séjours et n'est pas classé dans d'autres industries.

#### Inclure :

- les auberges de jeunesse;
- les maisons de chambres pour touristes;
- les résidences universitaires.

## C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009**. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

## F - Caractéristiques de l'industrie

Veuillez fournir une répartition de vos ventes.

### 1. Hébergement (chambre ou autre unité) pour voyageurs

Veuillez déclarer tous les revenus provenant de la location des chambres.

### 2. Location d'emplacements de véhicules récréatifs et de tentes pour voyageurs ou frais pour camps de loisirs avec hébergement

**Inclure** tout frais provenant de la location d'emplacements.

### 3. Repas et boissons non alcoolisées, préparés et servis ou distribués pour consommation immédiate

**Inclure** tous les revenus des ventes générés par les restaurants qui appartiennent à votre établissement.

### 4. Boissons alcoolisées, préparées et servies ou distribuées pour consommation immédiate

**Inclure** tous les revenus des ventes générés par les restaurants et les bars qui appartiennent à l'établissement, incluant les minibars des chambres.

### 5. Vente de marchandises (p. ex. aliments emballés et boissons, journaux, magazines, livres, tabac, cigarettes et souvenirs)

**Inclure** les articles vendus au moyen de distributeurs automatiques ou les marchandises des magasins qui appartiennent à l'établissement.

### 6. Services téléphoniques et accès Internet

**Inclure** tous les revenus générés par les appels téléphoniques et les services Internet.

### 7. Location d'espace et d'équipement

**Inclure** les revenus provenant de la location des salles de conférence, de banquets et de concessions.

### 8. Services de divertissement et de loisirs

**Inclure**, par exemple, les terrains de golf, les centres de ski et les entrées aux événements d'arts d'interprétation sur scène.

### 9. Autres services

**Inclure** tout autre revenu provenant de services comme des services de stationnement et de buanderie.

- 10. Autres revenus non déclarés ailleurs**  
**Inclure** tout revenu non déclaré ci-dessus.
- Coûts des marchandises vendues**  
Veuillez fournir une répartition de vos ventes en dollars canadiens **ou** en pourcentage.
- 12. Coût de la nourriture utilisée dans la préparation des repas**  
Correspond aux coûts occasionnés par les ventes de repas et de boissons non alcoolisées (achats).
- 13. Coût des boissons alcoolisées utilisées ou vendues**  
Correspond aux coûts occasionnés par les ventes de boissons alcoolisées.
- 14. Coût de toutes les autres marchandises vendues**  
Correspond aux coûts occasionnés par les ventes de toute autre marchandise (achats).
- 15. Total des coûts des marchandises vendues**  
Tous les coûts correspondant aux questions 12 à 14.
- Taux d'occupation**
- 16. Nombre total de chambres dans cet établissement**  
Correspond au nombre total de chambres de l'établissement.
- 17. Nombre total de chambres disponibles par soir au cours de la période de déclaration de 2008**  
Veuillez déclarer le nombre moyen de chambres disponibles et exclure les chambres non disponibles pour cause de réparations ou de rénovations.
- Salariés**  
Veuillez fournir une répartition de vos employés rémunérés à plein temps à l'année, de vos employés saisonniers à plein temps et à temps partiel, et de vos employés à temps partiel à l'année. « Plein temps » correspond à 30 heures ou plus par semaine et « temps partiel » correspond à moins de 30 heures par semaine. Si ces heures ne correspondent pas à votre définition de plein temps ou temps partiel, veuillez préciser vos limites horaires.
- G - Effectif**  
Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

- 1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)**  
Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.
- 2. Employés rémunérés**
- a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration**  
Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).
- Exclude :**
- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.
- b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps**  
Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.
- 3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)**  
Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à forfait pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.
- 4. Nombre de bénévoles ayant travaillé durant la période de déclaration (estimations acceptées)**  
Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés, qui sont au service de votre organisation durant l'année financière.
- 5. Nombre d'heures travaillées par l'ensemble des bénévoles durant la période de déclaration (estimations acceptées)**  
Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

## H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

### 1. Clients au Canada

#### a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

**Include :**

- les ventes à des sociétés d'État.

#### b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

#### c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

**Include :**

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

### 2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

**Include :**

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

## Renseignements généraux

### But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et

tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

#### Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

**Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.**

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

À TITRE  
Merci!  
D'INFORMATION  
SEULEMENT